



**DEMANDE DE PERMIS DE CLASSE 2 AUTORISANT LA VENTE DE  
MÉDICAMENTS POUR LE BÉTAIL À UN LIEU D'AFFAIRES TEMPORAIRES**

en vertu

**DE LA LOI SUR LES MÉDICAMENTS POUR LE BÉTAIL**

Dest: Coordonnateur de la délivrance des permis, Services vétérinaires  
Direction de la santé et du bien-être des animaux  
Ontario Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs  
1 Stone Road West, 5e étage N.O.  
Guelph, Ontario N1G 4Y2

Téléphone:

Télécopieur:

Nom de l'entreprise:

Adresse:

Code postal:

M./Mme \_\_\_\_ demande un permis de vente, pour un **lieu d'affaires TEMPORAIRE**, de médicaments pour le bétail qu'il ou elle est autorisée à commercialiser dans son établissement commercial et à l'appui de cette demande de permis expirant en **juillet 2010**

Nom du lieu d'affaires temporaire :

Adresse:

Code postal:

Municipalité :

Comté:

Canton:

Lot:

Concession:

Période durant laquelle les médicaments, pour le bétail seront vendus et la durée de l'exposition agricole, la compétition équestre et les courses de chevaux.

Du \_\_\_\_\_, 2010 au \_\_\_\_\_ 2010

Veuillez remplir, signer et retourner ce formulaire accompagné d'un chèque de **50,00 \$** par demande de permis, payable au « **Ministre des Finances** ». Des frais de **35,00 \$** seront perçus pour tout chèque remis au gouvernement de l'Ontario qui ne serait pas honoré par votre institution bancaire. .

Le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20\_\_

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Fonction:

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec le coordonnateur de la délivrance des permis, Services vétérinaires, au 519 826-3571.